

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION N° 2021-102**

**Objet** : Création du Diplôme d'Université « HUB pour rebondir ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'Éducation ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation,

**Approuve** la création du Diplôme d'Université « HUB pour rebondir », comme annexé à la présente délibération.

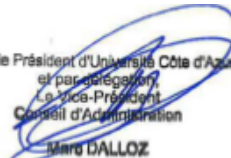
**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 21 septembre 2021

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-102**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 29 SEPT 2021  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

**PRESENTATION DE LA FORMATION**

**3.1. Objectifs de la formation**

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue).
- Lien avec les axes stratégiques Recherche, le cas échéant.

Le rapport du sénateur Demuyck (2016) sur la réalité du décrochage à l'université montre qu'environ un étudiant sur cinq sort de l'enseignement supérieur sans diplôme.

La loi ORE (Loi relative à l'Orientation et à la Réussite Etudiante), votée en 2018 a pour premier objectif d'améliorer la réussite des étudiants, dont le public décrocheur fait partie.

Le DU Hub pour Rebondir s'inscrit dans le cadre de cette loi, en réponse à la problématique de décrochage universitaire. Son objectif principal est d'offrir une sortie positive à cette population, au sein ou en dehors de l'Université.

Le Du Hub pour Rebondir est une formation innovante qui s'adresse aux étudiants de première année de Licence Générale qui souhaitent arrêter leur formation en cours d'année, quelle qu'en soit la raison (mauvais choix d'orientation, difficultés d'adaptation au système universitaire, problèmes personnels).

L'objectif du Diplôme Universitaire Hub est triple :

- Placer Université Côte d'Azur au centre des actions de réorientation, en tant qu'acteur légitime pour proposer une formation et un accompagnement de qualité répondant aux besoins des étudiants en situation de décrochage.
- Permettre aux étudiants d'acquérir les outils nécessaires à un changement d'orientation réussi (connaissance de soi et du monde socio-économique, techniques de candidatures et de recherche d'emploi, démarche réseau, démarche projet, compétences disciplinaires et transversales)
- Permettre aux étudiants d'intégrer toute structure de formation (au sein ou en dehors de Université Côte d'Azur) ou d'emploi correspondant à leur projet personnel et professionnel, identifié au cours de la formation.

**3.2. Compétences attendues**

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue)

**Objectif spécifique :** A l'issue de la formation, l'étudiant est en mesure de postuler dans la formation ou l'emploi de son choix. Il a un plan d'action détaillé et est autonome dans ses démarches.

**Les compétences attendues** à l'issue de la formation sont :

Formaliser et valoriser son parcours auprès des acteurs de l'emploi et de la formation  
Participer à la gestion d'un projet en autonomie et en collaboration avec une équipe  
Adapter son discours oral ou écrit en fonction de son interlocuteur et du contexte d'échanges  
Développer des compétences transversales et des softskills  
Développer des compétences disciplinaires en fonction du projet personnel (UE disciplinaires à la carte)

**3.3. Organisation pédagogique**

- Commentaires explicitant la cohérence des contenus, l'articulation des unités d'enseignements et le choix de l'équipe pédagogique au regard des objectifs.
- La maquette des enseignements ainsi que la liste des intervenants seront fournis dans l'annexe "Fiche Maquette" et l'onglet 4

Le DU Hub a la particularité de ne pas être fractionné en semestre. Il s'agit de valider 5 UE parmi les UE disponibles au moment de l'entrée en formation de l'étudiant.

L'étudiant peut intégrer le DU Hub à 3 moments de l'année, ces 3 moments correspondent à des périodes clés définies avec les ROSP (Responsables Orientation et Suivi Pédagogique) de UCA.

Le choix des UE disciplinaires (UE4 et UE5) doit être en adéquation avec le projet de l'étudiant, ce choix sera validé par un ROSP ou une conseillère du BIO.

1- en septembre, après la période Enjeux

Les étudiants suivront l'UE1 (session 1), l'UE2 (S1), l'UE3

Les étudiants auront la possibilité de choisir les UE4 et UE5 parmi les UE de leur portail d'origine ou parmi la liste des UE disciplinaires disponibles au S1

2- en novembre, (après les vacances de la Toussaint

Les étudiants suivront l'UE1 (session 2), l'UE 2 (S1), l'UE3

Les étudiants auront la possibilité de choisir les UE4 et UE5 parmi les UE de leur portail d'origine ou parmi la liste des UE disciplinaires disponibles au S2

**3.4. Modalités d'enseignement**

- Les modalités d'enseignement mises en place : formation en présentiel, à distance, hybride.
- Les rythmes de formation (alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...)
- L'adaptation à un public spécifique

Modalités d'enseignements :

- formation en présentiel pour les UE1, UE3, UE4 et UE5 (TD ou CM)
- formation en distanciel pour l'UE2 : Compétences Transversales

**3.5. Positionnement dans l'environnement**

- Le positionnement et la valeur ajoutée de la formation au sein de l'établissement dans un ou plusieurs champs
- La liste des formations de niveau équivalent, proches thématiquement, dans l'environnement régional (et dans certains cas dans l'environnement national ou international) en indiquant comment s'organise, s'il y a lieu, la coopération de ces formations dans un souci de lisibilité de la carte territoriale des formations.

Le DU Hub s'inscrit dans la même philosophie que le DU DECAPRO pour aider les étudiants à s'insérer professionnellement, à la différence qu'il s'adresse aux étudiants de première année.

(Le DU Hub est à l'orientation ce que le DU Decapro est à l'Insertion Professionnelle)

Formations de niveau équivalent au niveau régional :

Formations de niveau équivalent au niveau national :  
DU PAREO - Université de Paris : Passeport pour réussir et s'orienter  
Rebond'Up - Université d'Angers  
C3R - Université de Montpellier : Réagir-Rebondir-Réussir

**3.6. Public visé et effectifs attendus**

Etudiants de première année de Licence Générale, avec un e priorité accordée aux étudiants "oui si" recommandés par les ROSP. Les ROSP pourront émettre un avis sur le choix des UE4 et UE5.

Les Etudiants de première année d'IUT et Polytech pourront intégrer le DU Hub pour Rebondir s'il reste des places disponibles.

Effectif attendu : 105 répartis sur 3 sessions de 35 étudiants.

**3.7. Liens avec le monde socio-économique :**

- Préciser les partenariats participant à la mise en place de la formation et leurs modalités.

Le Hub pour Rebondir est un dispositif créé en novembre 2020, en partenariat avec les acteurs socio-économiques du département et de la région qui partagent leur expertise de la formation et de l'emploi.

Chacun des partenaires intervient au sein du dispositif actuel sous forme d'ateliers ou de conférences auprès des étudiants. Ces ateliers se poursuivront en DU HUB au travers de l'ECUE "Connaissance de l'environnement socio-professionnel"

Les principaux acteurs sont : Adecco, Métropole de Nice, CCI Nice Côte d'Azur, CFA du Bâtiment Antibes, CFA Métropole Nice, U2P, Alter Egau, Pôle Emploi, Le Hublot, Lycée Paul Augier, Cnam, Tandem agile, Nelly Luberne, Le Hublot, Mission Locale de Grasse,

Des conventions de partenariat ont été signées avec l'Armée de Terre, le lycée amiral de Grasse et la CCI Nice-Côte d'Azur.

**3.8. Suivi de formation**

- Préciser les événements liés à cette formation (date de création, modification, etc.)

Dispositif créé par le projet L@UCA et le SIOIP en novembre 2020.

La transformation en DU est prévue pour la rentrée 2021.

L'objectif de cette transformation est valoriser l'investissement des étudiants par l'attribution d'un Diplôme Universitaire et de renforcer les moyens mis en oeuvre dans l'accompagnement des étudiants.

FICHE DE SELECTION				
Date d'ouverture de la campagne :				
Date de fermeture de la campagne :				
Date prévisionnelle de la commission de sélection :				
Capacité d'accueil :				
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION		
Relevé de notes du baccalauréat :	Oui	Matières examinées :	Au regard des UE Disciplinaires envisagées	
Relevé de notes des études supérieures :	Non			
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Oui	Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel. Qualité rédactionnelle (orthographe, défaut de structure ou de syntaxe). Cohérence de la réflexion (développement de l'argumentaire).		
Curriculum Vitae détaillé :	Non			
Lettres de recommandation :	Non			
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	Non			
Niveau de langue en anglais :	Non			
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	Non			
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Non			
Document attestant d'une compétence complémentaire :	Non			
Autre document (précisez):	Oui	Obligatoire	Préciser les critères :	Certificat de scolarité de l'année en cours
Entretien Oral :	Non			

FICHE DE SOUTENABILITE					
Intitulé du diplôme :		Les cases en jaune sont à renseigner pour le calcul de la soutenabilité			
Composante :	0				
Champ :	Inter-champ				
Niveau de sortie (L, M, D, Autre) :	Bac/Niveau bac				
Détermination des droits d'inscription					
Droits systématiques :	57 €	Ne rentrent pas dans le calcul d'autofinancement de la formation			
Droit d'inscription n°1 (DI 1):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit d'inscription n°2 (DI 2):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit d'inscription n°3 (DI 3):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit d'inscription n°4 (DI 4):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit contrat d'apprentissage :					
Droit formation continue :					
Equilibre financier					
	Nombre d'apprenants	Recettes DI	Autres recettes		
Nb d'apprenants DI 1:		0 €	Subventions:		Précisez les sources :
Nb d'apprenants DI 2:		0 €	Conventions :		Préciser les sources :
Nb d'apprenants DI 3:		0 €	Taxe d'apprentissage :		
Nb d'apprenants DI 4:		0 €	Autres :	8 000,00 €	Précisez les sources : Financement part établissement du projet L@UCA
Nb d'apprenants contrat d'apprentissage :					
Nb d'apprenants formation continue :					
<b>TOTAL RECETTES DI:</b>		- €	<b>TOTAL RECETTES AUTRES:</b>	<b>8 000,00 €</b>	
Dépenses	Nombre d'HEQTD	% non mutualisés	Coût affecté		
<b>Coût des heures de formation</b>	<b>135,00</b>		<b>7 731 €</b>		
H. assurées par des permanents			-		
H. assurées par des vacataires	135,00	100%	7 731 €		
<b>Encadrement et coordination</b>	<b>Nombre d'HEQTD</b>	<b>% pour la formation</b>	<b>- €</b>		
Suivis des projets tuteurs et/ou des stages et alternants			-		
Autres frais de coordination			-		
PRP/PCA (personnel permanent)			-		
<b>Coût personnel en soutien</b>	<b>Nombre d'ETP</b>	<b>% pour la formation</b>	<b>- €</b>		
Recherche et mise en œuvre de R. P.			-		
Suivi et gestion spécifique des étudiants			-		
Participation à la gestion de la formation			-		
<i>dont personnel payé en central/org. Extér.</i>			-		
<b>Coût de fonctionnement spécifique</b>	<b>Montant</b>	<b>% pour la formation</b>	<b>- €</b>		
Fournitures spécifiques diverses			-		
déplacements des intervenants			-		
Frais de réception			-		
Autres prestations			-		

Recettes :	8 000 €	
Dépenses :	7 731 €	
Equilibre :	269 €	La formation est autofinancée

